

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation :

23/03/2023

Date affichage : 23/03/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_17

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars, à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE LAVERGNE

Vu la délibération n° 2021_51 du 05/10/2021, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2022,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Lavergne,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Lavergne pour l'année 2023 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 866 755,26 Euros

En dépenses à la somme de : 866 755,26 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	143 258,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	109 500,00
014	Atténuations de produits	55 279,00
65	Autres charges de gestion courante	112 700,00
66	Charges financières	2 800,00
67	Charges spécifiques	1 500,00
023	Virement à la section d'investissement	130 880,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 879,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		565 796,72

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	40 926,00
73	Impôts et taxes	201 544,00
74	Dotations et participations	86 611,00
75	Autres produits de gestion courante	25 400,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits spécifiques	1 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	206 810,72
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		565 796,72

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	8 195,00
21	Immobilisations corporelles	78 772,00
16	Emprunts et dettes assimilées	117 431,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00
041	Opérations patrimoniales	14 535,71
001	Solde d'exécution négatif	79 024,68
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		300 958,54

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	107 077,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 496,83
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 090,00
021	Virement de la section de fonctionnement	130 880,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 879,00
041	Opérations patrimoniales	14 535,71
001	Solde d'exécution section investissement	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		300 958,54

ADOpte à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2023 de la Commune de Lavergne

AUTORISE le maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (sont exclues les crédits relatifs aux dépenses de personnel)

VALIDE la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023 de la Commune de Lavergne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

